

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Agence Technique Départementale des Ardennes

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2018

Date de la convocation : 28 Novembre 2018

Date d'affichage : 28 Novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit novembre à dix-huit heures trente, l'assemblée générale ordinaire, dûment convoquée, s'est réunie à NOYERS PONT MAUGIS sous la présidence de Renaud AVERLY, président délégué.

Présents : Renaud AVERLY, Raymond ALLARD, Christian BELLOY, Gino BIGIARINI, Vincent BOURGIN, Arlette BRACONNIER, Jean-Bernard CHOISIT, Philippe CLAUDE, Guy DÉCLOUX, Philippe DECOBERT représenté par Michel BAJOT (Adjoint), Pierre DELFORGE, Jean-Baptiste GOMEZ, Francis HENRIET, Patrick IWANCZUK, Guy JOSEPH, Guy LECLERCQ, Guy LEPAGE représenté par Francis BONNE (1^{er} Adjoint), Thierry MALJEAN, Gérald NICOLAS, Dominique NICOLAS-VIOT, Michel PAQUET, Josette PELTIER, Jean-Luc PETRE représenté par Marie-Claude AUBRY (1^{ère} Adjointe), Bernard PIERQUIN représenté par Monsieur COLLINET (Adjoint), William REBISZ, Damien RENARD, Jean-Louis SCWARTVAGHER, Sylvie TORDO, Roger VIARD, Marc WATHY.

Représentés : Brigitte ANCIAUX par Francis HENRIET, Noël BOURGEOIS par Renaud AVERLY, Gérard CALVI par Philippe CLAUDE, Roland CANIVENQ par William REBISZ, Philippe CANOT par Arlette BRACONNIER, Jean-Marie DEMONGIN par Roger VIARD, Yann DUGARD par Marc WATHY, Anne FRAIPONT par Vincent BOURGIN, Alain MALHERBE par Pierre DELFORGE, Josiane MAUROY par Jean-Louis SWARTVAGHER, Etienne MOREAUX par Guy LECLERCQ, Guy MORLET par Guy JOSEPH, Christian MOUGIN par Patrick IWANCZUK, Robert PETITFRERE par Dominique NICOLAS-VIOT, Chantal PIEROT par Damien RENARD, Nicolas POIRET par Josette PELTIER, Marie-Odile PONSART par Marie-Claude AUBRY, Bernard PORTIER par Guy DECLOUX, Fabien PRIGNON par Gino BIGIARINI, Elisabeth SATABIN par Michel PAQUET, Jean-Michel SKOCZYPIEC par Jean-Baptiste GOMEZ, Odile VILLET par Francis BONNE.

Absents : Michel ADIN, Thierry ALEXANDRE, Danielle ANDREY, Eric ANDRY, Francis ANNOULD, Régis BARRÉ, Jean BARROIS, Jean-Claude BAUER, Isabelle BÉCHARD, Jean-Marc BERTONNIÈRE, Guy BERTRAND, Marc BERTRAND, Vincent BERTRAND, Jean-Marie BEURET, Catherine BOUILLON, Jacques BOUILLON, Yves BREDY, Régine BRUSA, Patrice CHAMPION, Jean-Christophe CHANOT, Monique CHARROIS, Jean-Yves CHEVANNE, Gilbert CLARAT, Robert COLSON, Pierre CORNET, Maryse COUCKE, Roger COURTOIS, Dominique DANNEAUX, Ghislain DEBAIFFE, Pierre DEMISSY, Jean-François DERRIERE, Sébastien DERVAUX, Pascal DETREZ, Alain DEVILLARD, André DROUARD, Michel DULIN, Jérémy DUPUY, Véronique DURU, Philippe ETIENNE, Jean-François FREROT, Hervé GABET, Vincent GAVART, Frédéric GILLET, Bernard GIRONDELOT, Jean GODARD, André GODIN, Jean-Luc GUERIN, Bertrand HAULIN, Eric HAULIN, Denis HENRY, Thierry HUBERT, Marie-Françoise HUBERT - KRANTZ, Jean-Pierre JARLOT, Denis JEAN-BAPTISTE, Maurice JEANNELLE, Laurence JEANNETTE, Else JOSEPH, Bruno JUILLET, Gérard KRAUSS, André LACAILLE, Jean-Yves LAGNEAUX, Olivier LAMBERT, Philippe LEBRETON, Bernard LENOBLE, Alain LEONI, Miguel LEROY, Jérôme LOPEZ, Jean-Hugues LOUIS, Hugues MAHIEU, Joëlle MAJCHRZAK, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Pierre MARCHAND, Claude MARTIN, Frédéric MATHIAS, Dominique MEURIE, Christian MICHAUX, Christian MIELCAREK, Jean-Louis MILARD, François MOREAU, Jean-Daniel MOUCHET, Yves MOZET, Pascal NICOLAS, Daniel NIZET, Michel NORMAND, Denis OUDIN, Jean-Claude PHILIPPE, Christian PIERRARD, Frédéric PINGARD, Jean-Luc PINTEAUX, Jean-Pol PINTEAUX, Dominique POLLET, Marie-Pascale PONSIGNON, Jean-Michel PROVOT, Patrice RAMELET, Jean-Pierre RAUCROY, Jean-Pol RICHELET, Dominique ROBIN, Jean-Marc ROUSSEAUX, Faustine RUFFIN, Michel SABATIER, Anne SEMBENI, Alain SEMBENI, Bernard STRINGER, Jean-Paul TERRISSE, Marie-Christine TESSARI, Vincent THIERION, Daniel THOMAS, Grégory TRUONG, Anne-Marie TUOT, Lionel VAIRY, Bruno VALET, Martine VERNEL, Jacques VINCENT, Claude WALLENDORFF, Philippe WARCET, Roger WATELET.

Secrétaire : Monsieur Pierre DELFORGE

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte à 18 h 35.

Communication est faite sur les décisions qui ont été prises au Conseil d'Administration du 23 novembre 2018.

Renaud AVERLY présente l'organisation des services à venir avec la création de deux postes, à savoir :

- Un poste de Technicien Principal de 2^{ème} classe afin de nommer un agent qui a réussi le concours en juillet 2018,
- Un poste d'Ingénieur responsable du nouveau Pôle Ouvrages d'Art.

Renaud AVERLY donne la parole à Bruno DEDION qui explique les raisons du recrutement d'un ingénieur responsable des ouvrages d'art.

Bruno DEDION évoque la catastrophe de Gênes en Italie qui suscite aujourd'hui un grand débat national et ceci aura inévitablement des conséquences sur la responsabilité des élus en matière d'entretien de leurs ouvrages.

Afin d'anticiper la demande, l'ATD 08 met à disposition des Collectivités intéressées ses compétences techniques pour des diagnostics sur les ouvrages d'art.

Ces diagnostics permettent de mettre en évidence un certain nombre de désordres plus ou moins grands qui nécessitent ou pas des investigations complémentaires. Sur le département, on estime le nombre d'ouvrages d'art communaux à près de 1000 dont une grosse partie vont atteindre l'âge maximum de résistance (± 100 ans).

Bruno DEDION précise que l'ingénieur ne sera recruté que si les commandes le permettent financièrement. L'équipe en place, qui a suivi les formations nécessaires, assurera les premiers diagnostics.

L'Assemblée demande à ce qu'une relance soit faite pour informer de nouveau les adhérents sur la nouvelle activité de l'agence et les sensibiliser aux risques de responsabilités civile et pénale liés à l'entretien des ouvrages d'art.

La seconde décision du Conseil d'Administration porte sur la modification du système d'acomptes des honoraires. Jusqu'à aujourd'hui, les acomptes étaient prélevés suivant le rythme ci-dessous :

- 1^{er} acompte de 60 % à la signature de la convention (à la remise des études)
- 2^{ème} acompte de 30 % au démarrage des travaux
- Solde de 10% à la réception des travaux.

Après quelques années de fonctionnement, il est constaté qu'un certain nombre d'études réalisées par l'ATD n'aboutissent pas pour des raisons budgétaires.

En conséquence, afin d'éviter une perte de trésorerie correspondant à 40 % des honoraires, le Conseil d'Administration a décidé d'adapter le système de facturation en le portant à :

- 1^{er} acompte de 80% à la remise des études
- 2^{ème} acompte de 10 % au démarrage des travaux
- Solde de 10% à la réception des travaux suivant leur montant réel

Par ailleurs, afin de clore administrativement les dossiers qui ne verraient pas de commencement de travaux, les conventions actuelles seront modifiées.

Renaud AVERLY rappelle que l'ATD 08 remet les études complètes au moment de la signature de la convention. Ces études qui ont nécessité un temps de travail certain correspondent à

une grosse partie de l'investissement humain. En conséquence, un 1^{er} acompte de 80% paraît plus approprié.

L'Assemblée ayant été informée des décisions prises par le Conseil d'Administration, la présentation des tarifs et comptes est engagée.

2018_23 – Tarifs des cotisations et honoraires 2019

Membres présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
30	30+22	52	0	0	0

Renaud AVERLY indique que les tarifs et cotisations 2019 demeurent inchangés par rapport à 2018. Néanmoins, de nouveaux tarifs pour les diagnostics ouvrages d'art doivent être déterminés.

Il donne la parole à Bruno DEDION qui explique les tarifs ci-dessous :

1°) COTISATIONS 2019

- 1 €/habitant pour les Communes
- 1 €/habitant pour les EPCI jusqu'à 10 000 habitant et 0,50 € par habitant supplémentaire

2°) HONORAIRES 2019

- Opérations < à 25 000 € HT : ----- Forfait de **750 € HT**
- Opérations > à 25 001 € HT : ----- Taux d'honoraires de **3 %**

3°) HONORAIRES 2019 pour diagnostics Ouvrages d'Art

- **Diagnostiques simples en AMO - Description :**
 - Déceler les désordres, suivre l'évolution de ceux-ci
 - Constater des désordres graves qui présentent une menace
 - Relever la nature des travaux d'entretien courant et des petits travaux à réaliser
 - Définir une enveloppe budgétaire
 - Etablir des plans, si nécessaire
 - Mettre en place un carnet de gestion et de suivi de l'ouvrage d'art
- **Tarifs :**
 - ❖ Buses, ouvrages d'art maçonnés, ponts... dont l'ouverture est comprise entre 2 m et 5 m (sans cours d'eau ni voie particulière) _____ 750 € HT – sur devis avec cours d'eau ou voie particulière
 - ❖ Pont dont l'ouverture est comprise entre 5 et 25 m (sans cours d'eau ni voie particulière telle que voie SNCF par exemple) _____ 1 200 € HT – sur devis avec cours d'eau ou voie particulière

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018

Investissement :	798,36
Fonctionnement :	57 772,06
Résultat global :	58 570,42

Après avoir approuvé à l'unanimité le compte administratif 2018, l'assemblée décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : Excédent	57 772,06 €
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00 €
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	57 772,06 €
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : Excédent	798,36 €

L'affectation du résultat 2018 est approuvée à l'unanimité.

2018_26 – Budget Primitif 2019

<i>Membres présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
30	30+22	52	0	0	0

Renaud AVERLY donne la parole à la trésorière pour présenter les chiffres du Budget Primitif 2019.

Le budget Primitif 2019 s'établit comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

011 – Charges à caractère général	78 800 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	351 800 €
65 – Autres charges de gestion courante	20 €
66 – Charges financières	1 000 €
67 – Charges exceptionnelles	500 €
022 – Dépenses imprévues	5 098 €

Total dépenses de Fonctionnement	438 570 €
---	------------------

Recettes de Fonctionnement:

70 – Produits des services	170 000 €
74 - Dotations et participations	210 798 €
002 – Excédent de fonctionnement capitalisé	57 772 €

Total recettes de Fonctionnement	438 570 €
---	------------------

Dépenses d'Investissement :

21 – Immobilisations corporelles	2 150 €
----------------------------------	---------

Total dépenses d'Investissement	2 150 €
--	----------------

Recettes d'Investissement :

001 – Excédent d'investissement reporté	798 €
040 – Opération d'ordre	1352 €

Total recettes d'Investissement	2 150 €
--	----------------

Renaud AVERLY informe l'Assemblée qu'un 1^{er} contact a été établi avec le Président Noël BOURGEOIS pour renégocier les frais que l'Agence supporte chaque année qui sont de l'ordre de 36 000 €.

Noël BOURGEOIS est bien conscient de l'importance de l'aide technique apportée par l'agence aux petites communes d'autant que les subventions relatives aux contrats de territoire ont été annulées.

Dominique NICOLAS-VIOT précise que d'autres ATD au niveau national bénéficient de la gratuité des loyers.

Par ailleurs, Bruno DEDION indique que l'ATD rembourse chaque année une somme globale de 236 000 € ce qui permet une économie au Département de 136 000 €.

Après délibération, l'Assemblée approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2019.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 30.

Fait et délibéré à NOYERS PONT MAUGIS, le 12 Décembre 2018

Le Secrétaire,

Pierre DELFORGE



Le Président délégué,

Renaud AVERLY

